

ché du commandant de la troupe de ligne qui gardait l'hôtel des affaires étrangères, le tua d'un coup de pistolet. En le voyant tomber, les soldats tirèrent sur le peuple et tuèrent cinq personnes.

A midi, M. O. Barrot accompagné du général Lamoricière, se rendit de la Chambre des Députés au ministère de l'intérieur où il fut installé en présence de la garde nationale et d'une multitude de citoyens. Peu de temps après, la proclamation suivante fut placardée :

“ Chers camarades, le nouveau ministère vient de m'investir du commandement supérieure de la garde nationale du département de la Seine.

Par votre attitude énergique vous avez assuré le triomphe de la liberté. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Votre camarade,

(Signé,) Général LAMORICIERE,

(Contresigné,) ODILLON BARROT.

Paris, 21 février, 1848.

CHAMBRE DES DEPUTES.

A une heure M. Sauzet prend le fauteuil; 300 députés sont présents. Peu d'instants après on annonce l'arrivée au palais de la duchesse d'Orléans et de ses deux fils, accompagnée des ducs de Nemours et de Montpensier. Le jeune comte de Paris entre le premier, conduit par un des membres de la chambre. Il s'avance avec difficulté jusqu'au demi-cercle rempli par les officiers et les soldats de la garde nationale. Sa présence a produit sur l'assemblée une vive sensation. Aussitôt après, la duchesse entra et fut s'asseoir dans un fauteuil entre ses deux enfants. La chambre fut alors envahie par la populace armée et les gardes nationaux; et la duchesse et ses enfants se retirèrent vers les banquettes supérieures du centre, vis-à-vis le fauteuil du président.

La plus grande agitation régnait dans la salle; le silence ayant été obtenu, M. Dupin se leva et annonça à la chambre que le roi avait abdiqué en faveur de son petit-fils le comte de Paris nommé la duchesse d'Orléans, régente du royaume. Une voix de la tribune fait entendre ces mots : *Il est trop tard !* Une scène de tumulte indéfinissable s'ensuit. Nombre de députés se groupent à l'entour de la duchesse, de ses enfants et des ducs de Nemours et de Montpensier; la garde nationale se rallie aussi à l'entour de la famille royale.

M. Marie monta alors à la tribune, mais sa voix fut couverte par des cris assourdissants. Le silence ayant été obtenu, M. Marie dit : que dans la situation critique de la capitale, il était urgent d'adopter des mesures propres à calmer l'irritation de la population : depuis le matin le mal avait fait un progrès immense. Proclamerons-nous comme régent, le duc de Nemours ou la duchesse d'Orléans ? M. Crémieux s'avance ensuite et dit qu'il était d'opinion de supporter le nouveau gouvernement (du comte de Paris). M. Genoude, (légitimiste) pensait qu'on devait faire un appel au peuple. M. O. Barrot, parla en faveur des droits de la duchesse d'Orléans. M.

Larochejacquelin était aussi en faveur de l'appel au peuple. MM. Lamartine et Ledru-Rollin insistèrent sur la nécessité de nommer un gouvernement provisoire. Ici M. Sauzet termina la séance. Les princes se retirèrent suivis des membres du centre; ceux de la gauche restèrent seuls dans la salle.

Les insurgés appelèrent ou plutôt traînèrent M. Dupont de l'Eure au fauteuil du président. La tribune et les banquettes étaient occupées par le peuple et la garde nationale. On se mit en devoir de former un gouvernement provisoire qui fut nommé comme suit au milieu des applaudissements de la foule, et de scènes qu'on n'avait pas vues depuis la convention :

MM. GARNIER-PAGES,
ARAGO,
MARIE,
LEDRU-ROLLIN,
LAMARTINE,
CREMIEUX,

Cette liste fut tout regue aux cris de *vive la république*, et l'assemblée s'ajourna à l'hôtel de ville pour installer le gouvernement provisoire.

A 2 heures, on affichait la proclamation suivante ? “ Citoyens de Paris.—Le roi a abdiqué. La couronne donnée par la révolution de juillet est maintenant placée sur la tête d'un enfant, protégé par sa mère. Ils sont tous deux placés sous la garde de l'honneur et du courage de la population parisienne. Toute cause de division parmi nous à cessé d'exister. Des ordres ont été donnés aux troupes de ligne de retourner dans leurs quartiers. Notre brave armée, peut-être mieux employée qu'à verser son sang dans d'aussi tristes collisions.

Bien-aimés concitoyens ! à compter de cet instant, le maintien de l'ordre est confié au courage et à la prudence du peuple de Paris et de son héroïque garde nationale. Elle a toujours été fidèle au pays et elle ne l'abandonnera pas cette grave circonstance.

ODILLON BARROT.

En quittant Paris le roi et la famille se sont dirigés sur Neuilly protégé par une escorte de cuirassiers. Aussitôt après le départ des troupes, les Tuileries ont été occupées par la populace qui y détruisit meubles, fenêtres et portes dont elle fit des monceaux qu'elle brula dans la cour du palais.

Le maréchal Bugeau a été nommé à la fois commandant de la garde nationale et des troupes de ligne.

Paris, 25 février 9 heures du matin : La république est proclamée. Le roi et sa famille sont partis pour Eu. Le gouvernement provisoire a été confirmé. Les ministres sont les suivants.

Président du Conseil
DUPONT DE L'EURO;
Affaires étrangères,—LAMARTINE;
Marine,—ARAGO;
Intérieur,—LEDRU-ROLLIN;
Travaux-Publics,—MARIE;
Instruction publique,—CARNOT;
Commerce,—BETHMONT;
Guerre,—LAMORICIERE.

Garnier Pages, confirmé comme maire de

Paris; Cavaignac, gouverneur de l'Algérie. Decourtrias, commandant de la garde nationale.

Toute communication est interrompue. Tout était tranquille dans le quartier des Tuileries.

9 heures et demie.

On vient de publier ce qui suit :—

AU NOM DU PEUPLE SOUVERAIN.

Citoyens,—le gouvernement provisoire vient d'être installé. Il est composé, par la volonté du peuple, des citoyens, Frédéric Arago, Louis Blanc, Marie, Lamartine, Flocon Ledru-Rollin Recur, Marrast, Albert, pour surveiller l'exécution des mesures qui seront prises par le gouvernement; la volonté du peuple a choisi les citoyens Coussidière et Sobrier pour le département de la police, et cette même volonté a désigné le citoyen Et. Arago pour être directeur des postes.

On avise les boulangers et autres fournisseurs de Paris de tenir leurs boutiques ouvertes. Il est recommandé expressément au peuple de ne pas quitter ses armes, sa position et son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par le trahison; il est important qu'il ne donne pas occasion à des attaques aussi criminelles que terribles.”

Par un autre ordre :

“ Il est défendu à la Chambre des Pairs de s'assembler.

DUPONT DE L'EURO,

LAMARTINE—A. CREMIEUX,

LEDRU-ROLLIN—MARIE, ARAGO.

Paris, 24 février.

Ce matin Paris est calme, mais les boutiques sont fermées et les rues barricadées. Le drapeau rouge a remplacé le drapeau tricolore. On ne sait pas encore le nombre des tués et blessés.

ANGLETERRE.—Le commerce s'améliore, et l'abondance du numéraire fait revivre la confiance. Le marché à bois est bon. Le budget a été soumis à la Chambre des communes le 18. On parle de prélever une taxe de trois à cinq pour cent, et cela pour cinq ans. £150,000 sont demandés pour incorporer la milice, enfin les sommes demandées pour le service militaire excèdent £500,000 sterling.

Le crime paraît diminuer en Irlande.

La réforme marche tranquillement en Italie. La Sicile a obtenu l'exécution de la constitution de 1812. Les étudiants de la ville de Padoue et les troupes autrichiennes sont venus en collision, plus de 400 personnes ont été tuées. La constitution a été proclamée à Naples le 12 février.

Les étudiants de Munich, en dépit des efforts du roi de Bavière, ont chassé de la capitale, la célèbre Lola-Montès, maîtresse de ce monarque.

A Rome les affaires présentaient un aspect assez triste. On va même jusqu'à dire que le peuple romain trouvant que le pape n'allait pas assez vite, l'a déposé. Ce ci néanmoins mérite confirmation.

Le bill des Incapacités des Juifs a subi sa seconde lecture après une division de 277 contre 204.—Majorité pour, 74.

Le bill pour le secours des catholiques Romains a été lu une première fois; 2e lecture le 13 mars.